Image not found or type unknown

arrete la subrogation pendant un accident de travail

Par **dieu**, le **16/12/2012** à **09:39**

bonjour ,je suis en accident de travail ,mon patron a la subrogation jusqu' au 13 juillet 2013 sans me prévenir il a arrête celle ci le 12 novembre 2012 depuis tout est bloque au niveau de la secu .
a t il le droit de le faire sans prevenir le salarie
donc depuis le 12 novembre je ne touche rien étant en accident de" travail jusqu 'au 5 janvier 2013

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés